



PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT DREAL PACA 06 NOVEMBRE 2013



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE



Plan de rénovation énergétique de l'Habitat



En réponse :

- aux difficultés de logement
- à un secteur de la construction durement impacté par les difficultés économiques

Plan investissement pour le logement (PIL) annoncé par le PR le 21 mars 2013 et en particulier son volet Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH):

Un **engagement gouvernemental fort** qui permettra de :

- contribuer à l'atteinte – 38% consommation énergie bâtiment
- réduire la précarité énergétique
- développer l'emploi dans le secteur du bâtiment



Plan de rénovation énergétique de l'Habitat



- **Des enjeux majeurs**
 - **Environnementaux** : économies d'énergie, émissions de GES
 - **Sociaux** : précarité énergétique, pouvoir d'achat
 - **Économiques** : emploi

- **Dont la déclinaison régionale sera un des volets de la mise en œuvre du SRCAE - Schéma régional climat air énergie**



Plan de rénovation énergétique de l'Habitat



Un objectif ambitieux :

- **500 000 rénovations « lourdes » par an d'ici 2017**
(contre environ 150 000 aujourd'hui) c'est-à-dire :
 - un bouquet de travaux (2 actions minimum) dans le parc privé : *par exemple: isolation des combles et changement de chaudière*
 - une rénovation répondant aux exigences de performance de l'éco-PLS pour le parc social.
- L'objectif recherché est la plus grande réduction de consommation possible en tenant compte:
 - des limites liées aux coûts et aux ressources du particulier
 - de la nécessité d'une compatibilité des travaux avec une rénovation future



Plan de rénovation énergétique de l'Habitat



3 volets d'actions complémentaires:

- **Financer la rénovation**
 - Nécessité d'aides financières, notamment pour les plus modestes

- **Enclencher la décision chez le propriétaire**
 - La mise en place de dispositifs financiers ne suffit pas (cf. résultats Habiter Mieux), il faut informer, inciter et accompagner

- **Mobiliser les professionnels**
 - Nécessité d'avoir des travaux pertinents et de qualité, à prix maîtrisés



La Gouvernance



- **Au niveau national** : Co-pilotage par les ministères MEDDE et le METL associant les opérateurs (ADEME, ANAH, ANIL), la DDT de l'Aube et la DREAL Rhône-Alpes, les associations de collectivités (ARF, ADF, ADCF, AMF).
- **Pilotage et coordination au niveau régional** . Le comité de pilotage sera installé d'ici la fin 2013, co-pilotage Préfet/ Président du Conseil Régional
- **Mise en œuvre au niveau départemental** par le préfet de département, appuyé par la DDT.
=> mobilisation indispensable des collectivités territoriales :
s'appuyer sur l'intelligence et les compétences locales



Enclencher la décision : une campagne de communication nationale



Une campagne portée par le METL et le MEDDE en partenariat avec l'Ademe, l'Anah et l'Anil

Un objectif : inciter les Français à engager des travaux de rénovation énergétique

- **Une campagne de communication**

- **Campagne internet**

- **21 octobre : lancement campagne TV (4 semaines) > 20 millions de personnes exposées**

- **4 novembre : lancement campagne radio (4 semaines) > 30 millions de personnes exposée**

- **Novembre : campagne géomarketing cible propriétaires individuels > 285 947 courriers**



Enclencher la décision : Accompagnement des particuliers



Le réseau de proximité : Points Rénovation Information Service

- DDT/ANAH ou ADIL pour le public éligible aux aides de l'ANAH
- Les EIE
- Les PRIS doivent connaître l'ensemble des aides et leurs circuits d'attribution :
 - quel que soit le public
 - que l'aide financière soit nationale ou localeEt doivent se constituer en réseau

= >Travail de partage de connaissances, information, formation



Enclencher la décision : Accompagnement des particuliers



Aller plus loin : Accompagner les particuliers tout au long de la rénovation

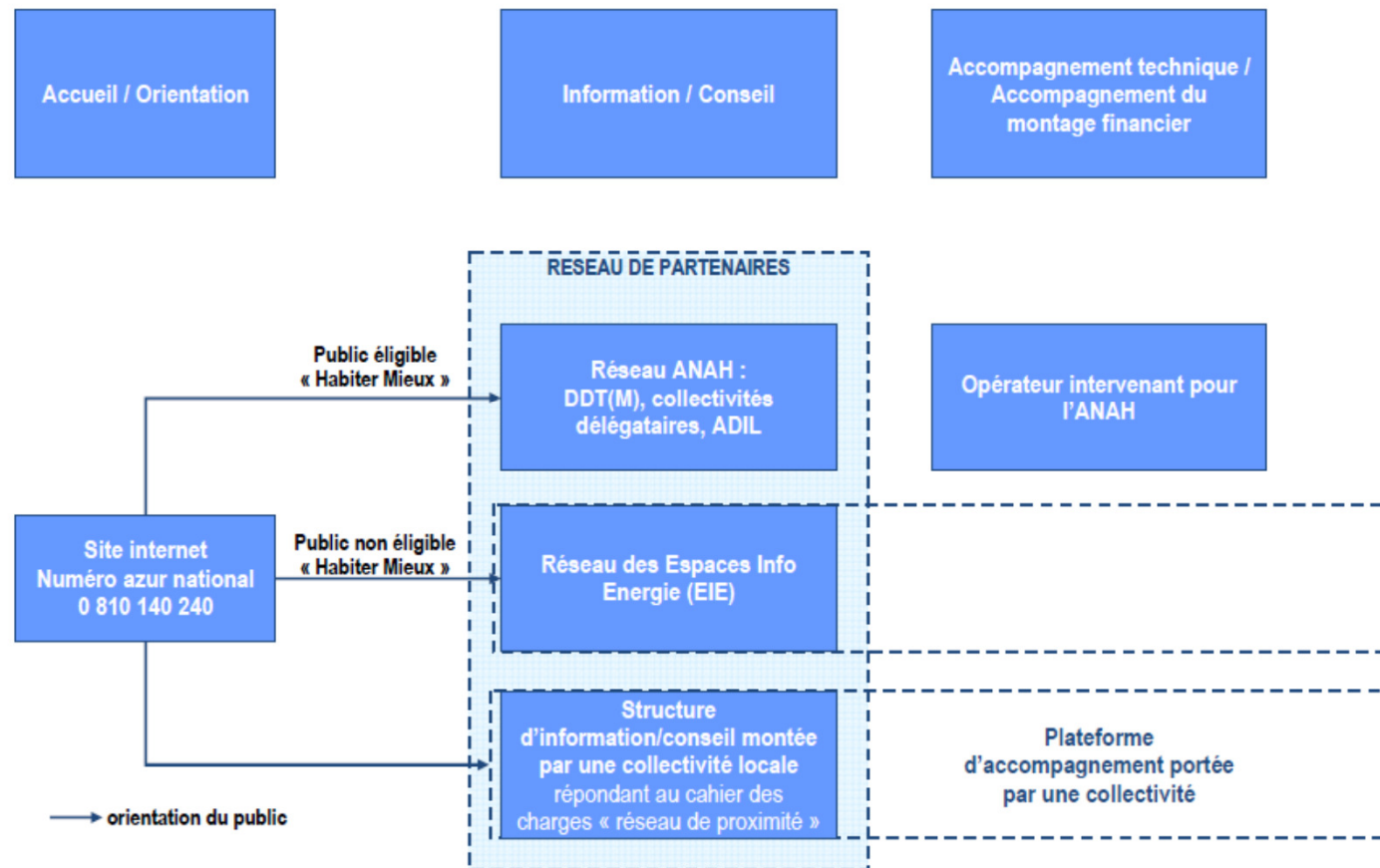
- L'accueil et l'information du particulier peuvent être complétés par un accompagnement technique et/ou financier tout au long de l'opération
 - accompagnement élaboré

Enclencher la décision : Accompagnement des particuliers



GUICHET UNIQUE NATIONAL

RESEAU DE PROXIMITE





Enclencher la décision : Accompagnement des particuliers



Identification des ménages en situation de précarité énergétique

- Appui des Conseils généraux : impliqués dans le fonds de solidarité pour le logement (FSL), les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), et dans les contrats locaux d'engagement (CLE) – en synergie avec leur réseau d'acteurs sociaux
- Appui des intercommunalités et communes:
 - Compétences et portage des sujets Habitat et Énergie dans les cadre des PLH et des PCET
 - Proximité avec les habitants : sensibilisation et information de particuliers
- Recrutement d'ambassadeurs de l'efficacité énergétiques via les emplois d'avenir et le service civique par les collectivités territoriales et les associations



Financer la rénovation : Pour le parc privé



- **Ménages éligibles aux aides ANAH : Programme Habiter Mieux : primes FART** (fonds d'aide à la rénovation thermique) pour les propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et aux copropriétés en difficulté
- **Ménages aux revenus intermédiaires** : une prime exceptionnelle de 1 350€
- **Pour tous les ménages** : CIDD et éco-prêt à taux zéro
- **Aides des collectivités locales** : un recensement des dispositifs financiers locaux a été effectué par la CERC



Appel à projets :



Appel à projet national « initiatives locales dans la rénovation énergétique »

=> Valorisation de toute initiative locale

Appel à Manifestation d'Intérêt ADEME

=> Aide à la mise en place de plateforme de la rénovation

- Le comité technique a organisé :
 - Cartographies des PRIS
 - Animation des PRIS :
réunion du 5/9, réunions ADEME 10/10 et 15/10 des EIE
- => Difficultés (guichet ANAH ou EIE) face à la montée en charge, la nature des questions (campagne de com axée sur les aides financières), nécessité ressentie de mise en réseau localement (par l'Etat)
- Cahier des charges de l'AMI
 - Partage d'expérimentations
 - À venir : mobilisation et qualification des professionnels, financements..